

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 799/SG accordant une autorisation préalable de construire à Mme Ketty Stavrou et à M. Kalliopi Dendrou (Hôtel Continental).

n° 799/SG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
27 décembre 1968

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro  
10 janvier 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Est – accordée à Mme Ketty Stavrou et à M. Kalliopi Dendrou l'autorisation préalable de procéder à l'aménagement intérieur de l'immeuble dit « Hôtel Continental », sis place Ménélik, titre foncier n° 244. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.